

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 274

présenté par
MM. DOSE, TOURTELIER, BROTTE, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:

"Dans l'intitulé de la section VI du chapitre IV du titre II du livre II de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales les mots " électricité et gaz " sont remplacés par le mot : « énergie »."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement étend le champ d'application de la section visée à l'ensemble des sources d'énergie et non exclusivement à l'électricité et au gaz.